



# Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin mai 2024

En mai 2024, les remboursements de soins de ville au régime agricole repartent à la hausse après un mois d'avril stable. Sur les cinq premiers mois de l'année, les remboursements progressent de 1,8 % par rapport à la même période en 2023.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@cmsa.msa.fr">boloko.steven@cmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@cmsa.msa.fr">bayon.elora@cmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les cinq premiers mois de 2024 est en **baisse de 1,6 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce recul provient de la **diminution de 3,2 %** des effectifs de patients **non-salariés** agricoles et de **0,5 %** du nombre de patients **salariés** agricoles.

## Des remboursements de soins de ville en hausse pour le régime des salariés agricoles

A fin mai 2024, les remboursements de soins de ville augmentent de 4,0 % pour le régime des salariés agricoles. Le régime des non-salariés reste en baisse avec - 0,5 %.

## Des honoraires en augmentation pour les médecins, contrairement aux dentistes

Les remboursements d'honoraires des **médecins généralistes** augmentent de **1,5 %** en ce début d'année par rapport au début de l'année précédente du fait des mesures tarifaires du règlement arbitral. Concernant les **spécialistes**, la baisse du mois précédent et la hausse de ce mois-ci se compensent et donnent une évolution de **+ 0,5 %** pour les cinq premiers mois de l'année. Les remboursements de soins **dentaires** chutent de plus de 10 % depuis janvier 2024 avec la diminution de 70 % à 60 % de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.

## Les remboursements d'auxiliaires en légère hausse en mai

Mai marque la fin de la tendance baissière des remboursements **des masseurs-kinésithérapeutes**. Les remboursements augmentent désormais légèrement de **0,8 %** depuis le début de l'année. Les montants remboursés pour des soins **infirmiers** sont également en légère augmentation depuis le début de l'année avec **+ 0,1 %** à fin mai.

## Des remboursements de laboratoire toujours en décroissance

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoire** décroissent toujours significativement, **- 10,4 %** à fin mai, un rythme identique à celui du mois précédent. Hors tests Covid, l'évolution est de - 4,9 % sur la même période.

## Des transports de patients qui augmentent

Les remboursements pour le **transport** de patients augmentent de **+ 2,4 %** depuis le début de l'année mais observe un léger recul-par rapport à avril.

## Les indemnités journalières croissent en mai

Les **indemnités journalières** (IJ) maladie augmentent fortement en ce début d'année : **+ 4,0 %**, au même niveau qu'en avril. Hors arrêts de travail liés à la Covid, les IJ maladie progressent de 6,0 %. La tendance est similaire pour les **IJ ATMP** avec une augmentation de **6,6 %** sur les premiers mois de 2024 mais avec une baisse par rapport à avril (- 2,3 %).



## Des remboursements pharmaceutiques sur une tendance haussière

De la même façon, les remboursements des **médicaments délivrés en ville** continuent leur croissance depuis le début de l'année malgré une baisse par rapport aux remboursements d'avril de -0,9%. L'augmentation est désormais de **4,5%** sur les premiers mois de 2024 et de 5,2% pour les remboursements non-liés au Covid. A l'inverse, pour les **médicaments rétrocedés**, les montants remboursés diminuent de **-1,8%** pour ces cinq premiers mois de l'année malgré une augmentation mois à mois positive sur mars et avril.

## Des dispositifs médicaux en hausse

Les **dispositifs médicaux** sont en hausse de **2,0%** depuis le début de l'année et sur une tendance haussière depuis mars 2024.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin mai 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mai 2023	
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+1,4%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+3,0%</b>	<b>-0,0%</b>	<b>+1,8%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+4,0%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>+3,7%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>+1,7%</b>	<b>-0,0%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>+3,1%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>+6,1%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,9%	-1,6%	+2,9%	+1,9%	-0,9%	-3,7%	+1,4%	+2,6%	+25,4%
- Médecins généralistes	-0,8%	-3,2%	+1,3%	-2,5%	+1,5%	-1,4%	+4,1%	-2,3%	-1,3%
- Médecins spécialistes	+3,0%	+0,4%	+5,1%	+3,7%	+0,5%	-2,4%	+2,8%	+4,6%	+52,7%
- Dentistes	-4,0%	-6,7%	-2,1%	+3,3%	-10,2%	-13,3%	-7,9%	+3,9%	-1,1%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,1%	-2,2%	+3,4%	-0,6%	+0,6%	-1,7%	+4,4%	-2,1%	-2,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,0%	-0,4%	+5,0%	+2,5%	+0,8%	-1,7%	+4,0%	+3,7%	+0,2%
- Infirmiers	-1,2%	-2,9%	+2,1%	-2,0%	+0,1%	-1,9%	+4,2%	-4,6%	-2,9%
Laboratoires	-16,1%	-16,7%	-15,5%	-23,1%	-10,4%	-13,0%	-8,0%	-32,8%	-3,4%
Frais de transports	+3,2%	+0,4%	+6,3%	+5,9%	+2,4%	+0,0%	+5,0%	+6,2%	-0,9%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,3%	+3,8%	+0,8%	+3,0%	+4,8%	+5,7%	+4,6%	-3,1%	-0,9%
- IJ maladie	-0,1%	+4,6%	-0,9%	+3,1%	+4,0%	+7,5%	+3,4%	-5,8%	-0,1%
- IJ ATMP	+3,7%	+2,4%	+4,0%	+2,7%	+6,2%	+2,5%	+6,8%	+2,1%	-2,3%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+3,6%</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+5,5%</b>	<b>-0,0%</b>	<b>+3,6%</b>	<b>+1,7%</b>	<b>+5,7%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-0,2%</b>
Médicaments :	+4,4%	+3,2%	+5,8%	-0,5%	+4,1%	+2,5%	+5,9%	-3,0%	-0,5%
- Médicaments délivrés en ville	+5,0%	+4,0%	+6,1%	+0,6%	+4,5%	+3,3%	+5,8%	-2,4%	-0,9%
- Médicaments rétrocedés	-3,2%	-9,9%	+2,2%	-13,6%	-1,8%	-12,0%	+6,3%	-10,7%	+5,0%
LPP	+1,1%	-1,5%	+4,4%	+1,4%	+2,0%	-0,6%	+5,3%	+0,6%	+1,0%

Source : MSA.



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacances des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de mai